

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2019

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal dans l'ordre du tableau des conseillers municipaux pour noter les présents, les excusés et ceux qui ont reçu une délégation de vote. 21 conseillers sont présents.

L'an deux mil dix-neuf, le 05 mars à 18h45, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 28 février 2019 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de MASNIERES, sous la présidence de Monsieur Francis NOBLECOURT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23 - Nombre de membres présents : 21

Etaient présents : Francis NOBLECOURT - Annie ALEXANDRE - Pascal GUITTON - Christelle COUTANT - Jacky ALEXANDRE - Christelle REMY - Jean-Michel VISSE - Marguerite CHAMBRIER - Brigitte DOIGNEAUX - Marie-Christine SORRIAUX - Grégory BOULANGER - Mickaël COTTRET - Nicolas LERMOYER - Jean-Claude DESSAUVAGES - Delphine FAUQUEUX - Grégory COPIN - Yvon DEUDON - Sandrine BRUYERE - Jennifer JORISSE - Christophe CAPON - Marie-Thérèse HUET

Absent excusé : Florence MASCLET qui donne procuration à Jean-Claude DESSAUVAGES.

Absent : Alain DELATTRE.

Madame Annie ALEXANDRE a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte et le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N°01/2019

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2018

Considérant;

- qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2018 de la commune tenu par Monsieur le receveur municipal,
- que le Conseil Municipal s'est fait présenter les budgets, décisions modificatives, les dépenses et recettes dressés par le receveur municipal,
- qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
- qu'il s'est assuré que le receveur a repris les soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 et procédé aux différentes écritures,
- que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2018 sont identiques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

(21 présents + 1 procuration soit un nombre de votants : 22) : 22 pour - 0 contre - 0 abstention

STATUE sur l'ensemble des opérations de l'exercice et sur l'exécution du budget de l'exercice 2018

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal,

ADOpte le compte de gestion 2018 dressé par le Receveur Municipal.

DELIBERATION N°02/2019

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Annie ALEXANDRE, 1ère Adjointe au Maire,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2018,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de Gestion établi par le Receveur de la commune de Masnières,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2018 qui peut se résumer ainsi :

CA 2018	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	1 820 624.08 €	695 301.13 €
Recettes	2 371 611.20 €	239 481.95 €
Dépenses restant à réaliser	-	809 000.00 €
Recettes restant à réaliser	-	9 000.00 €

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

21 présents + 1 procuration soit un nombre de votants : 22-1 (Mr le Maire n'a pas pris part au vote) = 21
21 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOPTE

DELIBERATION N°03/2019

AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Considérant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATIONS D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-103 791,15 €		-455 819,18 €	0,00 €	809 000,00 € 9 000,00 €	-800 000,00 €	-1 359 610,33 €
FONCT	2 134 754,22 €	185 662,03 €	550 987,12 €				2 530 079,31 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	2 500 079,31 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 359 610,33 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1069)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 140 468,98 €
Total affecté au c/ 1069 :	1 359 610,33 €
Total affecté au c/ 001 :	-599 610,33 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(21 présents + 1 procuration soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOPTE

DELIBERATION N°04/2019

REMPACEMENT EN TOUT OU PARTIE DE LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE, AU TITRE DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE, PAR LE PRODUIT DES IMPOTS

Comme l'année dernière, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le mode de recouvrement de cette contribution s'élevant à 13 585.00 € (5€/habitant) au SIDEN SIAN :

- Soit par la fiscalisation c'est-à-dire par le produit des impôts locaux.
- Soit par le paiement sur le budget général de la commune.

Je vous propose d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(21 présents + 1 procuration soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOPTE

DELIBERATION N°05/2019

AUTORISATION AU MAIRE A ENGAGER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE PRECEDENT

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que la délibération portant sur l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent de l'exercice précédent doit être détaillée avec la nature, le montant, l'affectation des dépenses d'investissement autorisées et la ventilation des sommes correspondantes aux chapitres et articles budgétaires d'imputation.

A ce titre, Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article L.612-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui prévoit que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette procédure permet d'engager les travaux pendant la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice 2019.

Il est proposé au conseil municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget primitif du budget principal 2019.

En investissement :

Chapitre	Crédits 2018 (hors RAR)	25% des crédits 2018
20 – Immobilisations incorporelles	6 167.97 €	1 541.99 €
21- Immobilisations corporelles	109 000,00 €	27 250.00 €
23 – Immobilisations en cours	3 171 370.00 €	792 842.50 €
27 – Autres immobilisations financières	/	/
	TOTAL	821 634.49 €

Répartis comme suit :

Chapitre	Article	Nature	Montant TTC
21- Immobilisations corporelles	2182	Véhicule	17 906.00 €
TOTAL			17 906.00 €

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(21 présents + 1 procuration soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOPTE

DELIBERATION N°06/2019

**DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT
D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A
UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE
(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - 2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)**

Le Conseil Municipal de Masnières ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques de la commune pour l'entretien des espaces verts ou des bâtiments et la cantine du centre de loisirs pour la période maximale du 01/04/2019 au 30/09/2019 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période maximale du 01/04/2019 au 30/09/2019 en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

- A ce titre, seront créés :

- ♦ au maximum 6 emplois à temps complet dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions soit d'agent d'entretien des espaces verts (5 emplois) soit d'agent d'entretien des bâtiments et/ou agent de restauration (1 emploi) ;

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés y compris pour la durée des contrats ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(21 présents + 1 procuration soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOPTE

DELIBERATION N°07/2019

DELEGATION DE SIGNATURE A UN AUTRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'URBANISME

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le courrier reçu le 15/01/2019 du SIVU « MURS MITOYENS DU CAMBRESIS » concernant la délégation de signature pour l'urbanisme.

En effet, en application de l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme, le Maire ne peut signer en son nom, un dossier le concernant. Il doit donc désigner un autre des membres du Conseil Municipal pour prendre cette décision.

Monsieur le Maire et l'élu désigné ne doivent pas participer au vote.

Je vous propose donc de désigner Monsieur Jean-Michel VISSE.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

21 présents + 1 procuration soit un nombre de votants : $22-2 = 20$

(Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Michel VISSE n'ont pas pris part au vote)

20 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOPTE

DELIBERATION N°08/2019

CONVENTIONNEMENT PROGRAMME WATTY

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du Plan Climat et du dispositif des CEE (Certificats d'Economie d'Energie), il est possible de mettre en place une action à destination des écoles : un programme de sensibilisation des élèves en école maternelle et élémentaire, aux économies d'énergie et d'eau visant à les rendre acteurs de la maîtrise de la demande d'énergie dans leur établissement et à leur domicile.

Le programme se déroule généralement sur 3 ans :

- Le programme annuel comporte 5 volets
 - 2 ateliers de sensibilisation animés par un intervenant spécialisé et dont le thème change en fonction du niveau de la classe,
 - 3 événements permettant aux enfants d'agir pour les économies :
 - L'action « gros pull » consistant à optimiser le confort ressenti en agissant sur la température de la classe.
 - La distribution du kit « éconEAUme » permettant de faire et de mesurer les économies d'eau.
 - Le concours national d'expression artistique autour des économies d'énergie et d'eau.
 - Des animations courtes réalisées par les enseignants volontaires intitulées les minutes « économise l'énergie ».
 - Un rebond vers les familles en mettant en pratique à la maison les écogestes appris à l'école, faisant en famille une expérience pratique d'économie d'eau et d'énergie avec le kit éconEAUme, permettant à 10 familles par l'école de disposer d'un service de mesure et d'analyse de leur consommation d'électricité pendant 3 ans.
 - Des économies d'énergies aussi pour la collectivité locale :
 - Leur permettre de connaître le profil de consommation d'électricité des écoles s'engageant pour 3 ans.
 - Leur donner des pistes simples d'économie sans investissement lourd.

Financé par les CEE, la mise en place de ce programme représente un coût de 2000 Euros/an/classe en moyenne pour la commune, pour une durée de 3 ans. Plus il y a d'écoles et de classes inscrites sur cette durée, plus le coût à la charge de la collectivité décroît.

Le programme est porté par l'association ECoCO2 au niveau national, et EDF rachète les CEE.

L'animation est réalisée par une association de la Région, en capacité de mettre en place le programme.

Le conseil Municipal :

- Accepte de mettre en place ce programme dans sa totalité pour 3 classes des écoles élémentaires de Masnières.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention du programme WATTY.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(21 présents + 1 procuration soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOPTE

DELIBERATION N°09/2019

**COMMUNAUTE AGGLOMERATION DE CAMBRAI
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNALES
TRANSFERT DE COMPETENCE**

La communauté d'agglomération de Cambrai a délibéré en date du 10 décembre 2018 sur le transfert des parcs d'activités communaux vers l'EPCI.

Les parcs d'activités concernés sont les suivants :

- Le « Riot Saint Rémy » à Neuville Saint Remy
- La « Vallée » à Neuville Saint remy
- La zone d'activités dite « Cora » à Proville
- Le « Village Suisse » à Cambrai.

Les conditions de transfert doivent être décidées par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée requise. La méthode retenue est le rachat du lot à la valeur vénale. Les parcelles du domaine public des communes concernées doivent préalablement à leur cession être classées dans le domaine privé communal pour ensuite être cédées à l'euro symbolique. Les communes concernées ont donné un avis favorable.

Je vous propose de délibérer sur ce qui précède.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(21 présents + 1 procuration soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOPTE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter un point à l'ordre du jour suite à l'arrivée d'un courrier après l'envoi de la convocation pour le présent conseil municipal.

DELIBERATION N°10/2019

**AMENAGEMENT D'UN PARKING A PROXIMITE DE L'ECOLE THEODORE HOSTETTER
ET DE LA SALLE VERIN A MASNIERES
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU NORD
« AIDE DEPARTEMENTALE VILLAGES ET BOURGS »**

Lors du conseil du 18 mai 2017, vous vous étiez prononcés favorablement sur les travaux d'extension de l'école HOSTETTER.

Il convient également de créer un parking d'une trentaine de places supplémentaires rue des dimeurs, afin de répondre aux besoins de stationnement y compris PMR, liés à cette extension et ce dans de bonnes conditions de sécurité routière.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux VRD	220 000.00 €	Autofinancement :	143 400.00€
Travaux espaces verts	19 000.00 €	Département (demandée)	95 600.00 €
TOTAL : 239 000.00 €		TOTAL : 239 000.00 €	

Aujourd'hui, je vous propose :

- De solliciter une demande de subvention « Aide Départementale Villages et Bourgs » sur les travaux d'aménagement du parking.
- Et de m'autoriser à déposer un dossier de subvention « Aide Départementale Villages et Bourgs » à hauteur de 95 600.00 €uros, à étudier et à signer le dossier de subvention ainsi que toutes les pièces afférentes.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(21 présents + 1 procuration soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOPTE

INFORMATIONS DIVERSES


- Point sur l'extension de l'école Hostetter : les travaux de Voirie-Réseaux-Divers (VRD) ainsi que les fondations ont débuté.
- Les travaux de rénovation de la mairie par le service technique se poursuivent. Le bureau du Maire est réhabilité en toilette avec accès pour les personnes à mobilité réduite. Le nouveau bureau du Maire se trouvera à l'entrée de la mairie.
- Verrerie : Les travaux de démolition du four n°2 auront lieu courant 2019.
- Le Syndicat Mixte « la Fibre Numérique 59/62 » prévoit le déploiement de la fibre en 2021 sur la commune.
- Prochain Conseil Municipal (vote du budget primitif) : **le jeudi 04 avril 2019.**
- Extrait de l'agenda du Maire depuis le 06 décembre 2018 :
 - 10/12/18 : Conseil de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.
 - 11/12/18 : Conseil du SIVOM de la Vacquerie.
 - 13/12/18 : Commission de suivi des Plan Local d'Urbanisme du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis.
 - 14/12/18 : Assemblée Générale de Cambrésis Développement Economique.
 - 15/12/18 : fête de Noël des écoles.
 - 18/12/18 : Réunion de chantier pour les travaux d'extension de l'école Hostetter.
 - 04/01/19 : Vœux du Maire.
 - 05/01/19 : Noces d'Or.
 - 07/01/19 : Rencontre avec l'Inspecteur de l'Education Nationale.
 - 15/01/19 : Réunion de chantier pour les travaux d'extension de l'école Hostetter.
 - 18/01/19 : Deuxième rencontre avec l'Inspecteur de l'Education Nationale.
 - 21/01/19 : Réunion Révision du Plan Local d'Urbanisme de Masnières.
 - 23/01/19 : Réunion au SIVOM de la Vacquerie – Vœux Communauté d'Agglomération de Cambrai.

- 24/01/19 : Commission permanente au collège Jacques Prévert.
- 28/01/19 : Bureau SIVOM de la Vacquerie.
- 29/01/19 : Réunion de chantier pour les travaux d'extension de l'école Hostetter.
- 31/01/19 : Conseil d'administration au collège Jacques Prévert.
- 05/02/19 : Réunion de chantier pour les travaux d'extension de l'école Hostetter.
- 12/02/19 : Réunion SIVOM de la Vacquerie.
- 14/02/19 : Comité syndical du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis.
- 19/02/19 : Réunion de chantier pour les travaux d'extension de l'école Hostetter.
- 25/02/19 : Réunion Révision du Plan Local d'Urbanisme de Masnières.
- 27/02/19 : Commission des finances de la commune.
- 28/02/19 : Conseil d'école T. Hostetter.

Le présent procès-verbal tiendra lieu de compte-rendu. Il sera affiché à la porte de la mairie et consigné dans le registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Masnières, le 08 mars 2019.

Le Secrétaire de séance



Annie ALEXANDRE

Le Maire



Francis NOBLECOURT

